

**REGLEMENTATION ET DEMANDE DE CARTE RIVERAIN EN ZONE PAYANTE OU
ZONE BLEUE**

- Conditions d'octroi :**
- *Etre domicilié dans la zone concernée par la réglementation ;*
 - *Possibilité de deux cartes par ménage (possibilité de deux n° de plaque) ;*
 - *Produire carte d'identité et carte d'immatriculation du véhicule.*

Réglementation

- a. A l'expiration du délai de validité indiqué sur la carte, tout véhicule stationné en zone payante ou zone bleue sera soumis à la taxation.
- b. La carte doit être renvoyée dans les huit jours :
 - en cas de changement d'adresse du titulaire ;
 - en cas de décès du titulaire ;
 - lorsque la plaque d'immatriculation du véhicule est radiée auprès de la D.I.V.
- c. Le titulaire de cette carte peut obtenir un duplicata lorsque celle-ci est perdue, volée, détruite, détériorée ou illisible (sans qu'aucun frais ne lui soit demandé).
- d. La carte détériorée ou illisible doit être restituée lors de la délivrance du duplicata.
- e. Le titulaire de cette carte peut bénéficier des facilités de stationnement prévues à l'article 27.1.4 et 27 ter du règlement général sur la police de circulation routière et de l'usage de la voie publique ou dans la zone et avec le véhicule mentionné sur la carte.
- f. Le demandeur peut solliciter l'inscription d'un deuxième numéro d'immatriculation sur ladite carte mais ne peut **EN AUCUN CAS** faire une photocopie de celle-ci pour l'apposer sur son 2^{ème} véhicule.
- g. Il vous appartient de renouveler votre carte en temps et en heure (maximum 15 jours à l'avance). La validité de la nouvelle carte prendra court à partir de la date de validité de l'ancienne.

**POUR ETRE VALABLE, CETTE CARTE DOIT ETRE PLACEE
VISIBLEMENT DERRIERE LE PARE- BRISE**

Demande *nouvelle carte* *renouvellement* *duplicata* *chgt de MI*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

***Lu et pris connaissance
Date et signature du demandeur***

N° de plaque :

Réservé à la Cellule Horodateur

N° de la zone :

N° de la carte riverain :